



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE GAILLAC**

011/010

**L'AN DEUX MILLE ONZE
31 MARS A 18 HEURES**

Dûment convoqué, s'est réuni le Conseil d'Administration du C.C.A.S., en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Danièle BORDAIS

Présents : Danièle BORDAIS, Annie ACHILLI, Josette BLANC, Paulette VERGNES, Yvette PAZ, Marie-Françoise JOURNES, Jean-Marie BIRBES, Henri FRAISSE, Germinal GRINO, Bernard DOAT.

Excusés : Michèle RIEUX, Danielle CONDO, Dominique DUASO-ORTAS, Betty FOURNIER à donné pouvoir à Jean-Marie BIRBES, Joseph POMAR à donné pouvoir à Danièle BORDAIS.

Absents: Martine PALMIERO, Mohamed EDDAH

.

VETEMENTS DE TRAVAIL

La Vice-Présidente rappelle à l'Assemblée que conformément au règlement intérieur du Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile et plus précisément à l'article 12-2.8 sur la « sécurité et prévention » un bon d'habillement annuel (blouses et gants) et une indemnité de chaussures et petit équipement doivent être alloués à chaque Agent Social Titulaire, Stagiaire ou Auxiliaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. de la Ville de Gaillac, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer, pour l'exercice 2011, les bons énumérés ci-dessus à chaque Agent Social du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D.), exception faite aux Agents Sociaux "saisonniers", à savoir :

- ☞ 30 € en bon d'habillement par Agent,
- ☞ 15 € en bon de "chaussures" par Agent.

DONNE POUVOIR à la Présidente et Vice-Présidente de signer toutes pièces nécessaires à la mise en place de la présente.

Madame le Receveur Percepteur est chargée de faire respecter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ET EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture.
Le 5 Avril 2011.

La Présidente,
Michèle RIEUX..